

Postulat : La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire

La question de l'accueil préscolaire est revenue plusieurs fois sur le devant de la scène politique veveysanne depuis la décision forte de quitter le réseau REVE survenue en 2021. La situation peut être résumée ainsi : malgré des changements structurels survenus ces dernières années, dont la création du réseau Vevey, le nombre de place n'a augmenté que faiblement et il est toujours insuffisant par rapport à la demande. Comme l'on recense annuellement plus de 200 enfants sur la liste d'attente, on peut dire qu'il y a urgence à trouver des solutions pour cet enjeu social important pour la qualité de vie des familles. Ainsi, nous proposons d'adopter une approche de complémentarité afin d'élargir l'éventail des possibilités pour y faire face.

Revenons sur le contexte dans lequel se déploie cette urgence : ayant déclaré l'urgence climatique, notre commune s'est dotée d'un plan climat ainsi que d'un plan des investissements afin, parmi d'autres missions, de rénover notre patrimoine financier. Dans celui-ci, on dénote une tâche régaliennne : l'urgence d'adapter le bâti scolaire aux besoins actuels et à venir dont a découlé le récent préavis municipal sur le déploiement de cette stratégie (P15/2023). Ainsi, des bâtiments provisoires onéreux et entravant d'autres usages de l'espace public seront construits afin de pouvoir conduire le plan de rénovation. À nos yeux, de telles constructions ne font pas sens pour traiter l'enjeu de l'accueil préscolaire, car une autre stratégie nous paraît plus adaptée pour répondre à la demande.

Avant d'aborder cette dernière, penchons-nous sur la situation actuelle de l'accueil préscolaire à Vevey et son fonctionnement structurel. Le réseau actuel se compose de cinq établissements, dont 4 publics, et offre environ 250 places d'accueil. L'exploitation de ces structures coûte *grosso modo* 5mio net par année à la commune. Dès lors, la création de nouvelles structures publiques induit une augmentation des charges directes et indirectes sur notre budget. La marge d'autofinancement présentée ces dernières années n'est pas en mesure d'absorber de telles augmentations en parallèle à tous les investissements projetés sans passer par d'autres coupes... Alors, comment faire pour répondre au besoin sans plonger la commune dans le rouge ? Observons brièvement ce qui se fait ailleurs : à Renens-Crissier, la collaboration étroite entre collectivités publiques et acteurs privés (associations et fondations) a permis l'avènement, en 2009, d'un réseau qui regroupe les multiples structures présentes sur le territoire pour l'accueil de jour de l'enfance et répond aux besoins existants.

Ce dernier exemple illustre l'approche de complémentarité que l'on souhaite apporter à travers ce postulat. D'une part, le développement de nouvelles structures et la libération progressive de places annoncés dans le document RI 05/2023 correspondent aux objectifs établis d'augmentation de l'offre de places publiques. D'autre part, il est essentiel de profiter de la fenêtre d'opportunité qui se présente dans le cadre de la révision des documents directeurs pour favoriser l'implantation de places associatives et/ou privées. Celles-ci permettront de compléter l'offre publique et de répondre pleinement à la demande dans les années futures sans augmenter les coûts pour la commune, ni pour les familles. La structuration en réseau doit permettre à la commune de garder un contrôle sur la qualité des prestations proposées à la population par l'ensemble des acteurs impliqués.

Avec l'assurance que cette approche constituera une plus-value pour la politique communale en matière d'accueil préscolaire, nous demandons à la Municipalité, par le biais de ce postulat, d'étudier la possibilité de :

1. Développer une politique d'accueil préscolaire la plus adaptée aux besoins en intégrant les possibilités liées aux structures associatives et privées de manière complémentaire aux structures publiques existantes ou en développement.
2. Mettre en place les conditions-cadres et agir proactivement pour favoriser l'implantation de places en crèches associatives et/ou privées sur le territoire veveysan.
3. S'inspirer des modèles existants dans d'autres communes en suisse romande et collaborer tant avec les acteurs établis et expérimentés dans ce secteur d'activité, comme la société *Pop e Poppa*, qu'avec les acteurs immobiliers actifs sur notre territoire.

Pour le groupe Vevey Libre
Mickael Bertschy

Avec le soutien de :